



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 19 MAI 2025

Le 19 mai 2025, à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Rosine Deniau et de Mme Valérie Landais relative à la végétalisation du 9^e arrondissement ;
- question de Mme Suzy Glespen-Kopriva concernant les aménagements cyclables dans le quartier Faubourg Montmartre ;
- question de Mme Marie-Christine Laville concernant la présence de sans-abris place Pigalle.

Puis, à 18h35, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 13 mai 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Étaient excusées : Mme Adeline Guillemain (qui a donné pouvoir à Mme Delphine Bürkli) et Mme Camille Vizioz-Brami (qui a donné pouvoir à M. Arnaud Ngatcha).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2025.032 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.036 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2025.033 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 24 mars 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.

5. 09.2025.034 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'exercice 2024 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 09.2025.035 Adoption du compte administratif 2024 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2025.DASCO.30 Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget participatif des collèges - édition 2024-2025.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

8. 2025.DASCO.32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

9. 2025.DU.71 Cession de 16 lots de copropriété issus d'un legs (9^e, 11^e, 16^e et 19^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

10. 2025.DFPE.145 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Born to Be, situé au 40 rue Condorcet, 75009 Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

11. 2025.DEVE.47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan alimentation durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2025.DPMP.2 Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

13. 2025.DAC.39 Subvention (250 000 euros) à l'association International Visual Theatre et avenant n° 1 à la convention financière annuelle (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

14. 2025.DDCT.61 Subventions (10 000 euros) à 3 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rapporteur.

VŒU

15. V.09.2025.008 Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e, présenté par Frédérique Dutreuil, pour Les écologistes, relatif à une opération de privatisation de l'espace public à des fins commerciales, rue Duperré.

QUESTION ORALE

16. Q.09.2025.005 Question orale déposée par Frédérique Dutreuil, pour Les écologistes, relative au projet de création d'une ressourcerie dans le 9^e arrondissement

Mme la Maire ouvre à 18h00 la séance du pré-conseil, qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire passe la parole à Mme Valérie Landais puis à Mme Rosine Deniau pour aborder la végétalisation du 9^e arrondissement.

Mme Valérie Landais pose une question relative à la végétalisation de la rue La Fayette où l'air est de plus en plus étouffant en été en raison du réchauffement climatique, de l'absence d'ombre et du manque d'arbres.

Mme la Maire indique que le square Montholon est un puits de verdure, mais confirme la situation de la rue La Fayette, identique à celle de l'avenue de l'Opéra.

Mme Rosine Deniau intervient sur la place Missakian, le long de la rue La Fayette, en face du square Montholon, qui mériterait d'accueillir des bacs d'arbres qui doivent être bien entretenus, comme le précise Mme la Maire.

Mme la Maire passe la parole à son Premier adjoint en charge de la végétalisation, sujet qui tient à cœur de l'exécutif depuis 2014, puisqu'il a multiplié par 2,5 la surface végétalisée dans le 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo les remercie, en informant que des questions concernant la partie réaménagée de la rue La Fayette sont régulièrement posées à la Mairie du 9^e.

En même temps que la réalisation de la piste bidirectionnelle permettant de mettre les vélos et les piétons en sécurité, ce réaménagement était une bonne occasion pour végétaliser la voie. Or le nombre et la diversité des réseaux souterrains ne permettent pas de procéder à des plantations. L'angle de la rue de Provence et le square Montholon sont les seuls endroits où peuvent se trouver des arbres. Les deux colonnes à verre implantées au 45 rue La Fayette et à l'angle de la rue de Provence sont toujours aériennes et sont les seules du 9^e arrondissement qui n'ont pas pu être enterrées depuis le lancement du programme d'enfouissement des colonnes à verre. Concernant l'option des bacs, M. Sébastien Dulermo insiste sur la nécessité d'assurer un bon entretien par les services municipaux. Il informe en outre que l'installation de mobilier hors-sol n'est pas du développement durable, compte tenu de la différence en termes de développement des arbres, de quantité de terre et d'entretien. Il ajoute que seuls quelques arbres sont compatibles, en citant l'exemple des magnolias mis en pot devant l'église de Notre-Dame de Lorette et place Gabriel Kaspereit. M. Sébastien Dulermo indique que l'exécutif a prévu d'installer des magnolias en bacs à proximité de l'accès au métro Cadet, où la surface de trottoir est plus importante, et de la place Missakian, en précisant que leur ombre sera limitée, par rapport à des platanes, à des tilleuls ou aux micocouliers présents rue de Maubeuge.

Mme Frédérique Dutreuil confirme la difficulté de planter des arbres en raison de la présence des réseaux souterrains et la limitation de l'ombre par les arbres en bacs. Elle recommande d'étudier les mesures en place dans des pays comme l'Espagne pour apporter de la fraîcheur. Elle regrette cette situation, d'autant plus que le lieu en question est magnifique et bien entretenu.

M. Sébastien Dulermo informe que, dans le cadre du réaménagement plus tardif de la rue de Châteaudun, jusqu'à place Kossuth, les services avaient indiqué qu'une plantation d'arbres n'était techniquement possible qu'au milieu de la chaussée. Malgré la présence du patrimoine historique, l'architecte des Bâtiments de France, considérant que la section de Notre-Dame de Lorette jusqu'à la rue La Fayette était à part entière, a autorisé à planter de grands arbres (frênes et tilleuls) au centre de la voie, ce qui a été réalisé l'hiver passé. M. Sébastien Dulermo ajoute que ce processus a été long.

Mme la Maire souligne la réussite de cet aménagement qui valorise le quartier, et la tenue de nombreuses concertations avec les riverains et les commerçants pour le faire accepter. Elle renouvelle l'engagement de l'exécutif du 9^e arrondissement pour trouver les moyens d'agir, en collaboration avec les services techniques.

Mme Rosine Deniau indique qu'elle comprend l'existence des obstacles évoqués à la plantation d'arbres, et souligne l'intérêt de placer des bacs sur la place Missakian pour apporter un peu de fraîcheur et améliorer l'esthétique.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit d'une façon d'apaiser l'espace public.

M. Sébastien Dulermo précise les projets que la Mairie du 9^e arrondissement mettra en œuvre dans les semaines suivantes sur la place Missakian et rue de Montholon. Il s'agit d'inverser le sens de circulation rue de Montholon, dans la section entre la rue La Fayette et la rue du Faubourg Poissonnière.

Cela changera les habitudes des automobilistes, notamment ceux qui stationnent leur véhicule dans le parc de Montholon, qui pourront se diriger vers le sud via la rue du Faubourg Poissonnière depuis la rue de Montholon, répondant au souhait de certains riverains, en sachant que l'embranchement de la rue La Fayette commence à être embouteillé du fait de sa proximité avec le 10^e arrondissement.

Mme la Maire note la nécessité de désengorger ce carrefour.

M. Sébastien Dulermo ajoute que ce projet n'apportera pas d'ombre, mais participera à apaiser le quartier.

Mme Valérie Landais demande quelles sont les solutions envisagées pour rafraîchir le quartier.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il s'agit d'installer des arbres en bacs, même si l'efficacité en termes de rafraîchissement est limitée, et de placer des voiles d'ombrage sur des câbles dans une section, sur le modèle espagnol, notamment en vigueur à Séville, où les rues sont plus étroites et les bâtiments plus proches. M. Sébastien Dulermo explique qu'à Paris des câbles sont tendus entre deux bâtiments pour installer les illuminations de Noël dans le cadre d'accords avec les copropriétés, mais que ce nouveau type d'aménagement n'est pas encore d'actualité. Il s'agira par conséquent de tester ce dispositif sur une section de la rue La Fayette.

Mme la Maire remercie les deux habitantes d'avoir abordé ce sujet.

Mme la Maire salue la présence de M. Thomas Galarneau, nouvel ambassadeur du 9^e arrondissement au Conseil parisien de la jeunesse.

Mme la Maire passe la parole à Mme Suzy Glespen-Kopriva qui pose une question sur les aménagements cyclables dans le quartier Faubourg Montmartre.

Mme Suzy Glespen-Kopriva informe qu'elle habite le quartier depuis trente-quatre ans et qu'elle est propriétaire depuis une quarantaine d'années. Elle rappelle que la rue du Faubourg Montmartre est à sens unique jusqu'à la rue La Fayette, sur environ 450 m, et note que, depuis des années, les vélos roulent à contresens, manquant souvent de peu de renverser les piétons. Elle demande comment la Mairie du 9^e arrondissement peut faire respecter le code de la route par les cyclistes, en sachant que la traversée de cette rue devient de plus en plus dangereuse, en particulier à la hauteur de la rue de la Grange Batelière. Elle ajoute qu'elle avait posé la même question deux ou trois ans auparavant, lors d'un petit déjeuner organisé à la mairie, et que Mme la Maire avait répondu qu'elle ne pouvait pas faire grand-chose, puisque ce sujet relevait de la mairie centrale ou de la Préfecture. Elle repose la question après les Jeux olympiques, en espérant qu'il est désormais possible d'agir.

Mme la Maire donne la parole à son Premier adjoint pour lui répondre sur ce sujet préoccupant.

M. Sébastien Dulermo répond d'abord sur la sensibilisation et répression des cyclistes. Mme la Maire tient des points sécurité toutes les semaines avec la police municipale et le commissariat du 9^e arrondissement.

Cette question est davantage abordée avec la police municipale à qui il est demandé de faire des contrôles plus réguliers des automobilistes et des cyclistes à certains carrefours, dans un objectif de sensibilisation et de répression. Le secteur évoqué, comprenant le carrefour mais aussi la rue de Maubeuge et la place Kossuth, est visé, tout comme le carrefour de la rue La Fayette. M. Sébastien Dulermo précise toutefois que les policiers municipaux ne sont pas postés en permanence à chaque carrefour, et que les cyclistes empruntant la rue du Faubourg Montmartre à double sens ne sont donc pas toujours verbalisés. Il ajoute que les doubles sens cyclables dans les voies à sens unique à 30 km/h se généralisent dans le 9^e arrondissement en particulier, et dans le centre et l'est de Paris en général. Dans le secteur en question, les voies sont à sens unique et un double sens cyclable est en vigueur. Cela incite les cyclistes qui arrivent rue du Faubourg Montmartre à rejoindre quand même l'une des rues à côté. M. Sébastien Dulermo note que l'usage n'est pas adapté aux nouvelles pratiques et à la loi, en rappelant que les collectivités doivent depuis 2008 définir un double sens cyclable dans les zones à 30 km/h. Il évoque le projet à venir dans la future mandature, prévoyant dans les rues du Faubourg Poissonnière et du Faubourg Montmartre une végétalisation de l'espace et un double sens cyclable, en précisant qu'une étude est en cours.

Mme Suzy Glespen-Kopriva souligne le manque de place.

M. Sébastien Dulermo explique que la voie de circulation, proche des grands boulevards et à proximité de la Grange Batelière, est constamment embouteillée par des véhicules en double file, pour fréquenter des commerces, et que de la place pourra être trouvée pour y planter des arbres et y installer une voie cyclable à double sens.

Mme la Maire indique que le résultat de l'étude sera connu en septembre. Elle souligne l'approche globale suivie par la Mairie du 9^e arrondissement concernant le quartier emblématique compris entre Faubourg Montmartre et Faubourg Poissonnière. Elle rappelle que des aménagements se terminent rue Pierre Fontaine, rue Notre-Dame de Lorette et rue Chaptal, et qu'il n'est pas possible de tout réaliser en même temps. Elle ajoute que les travaux dans la première portion de la rue de Trévise, dans le Faubourg Montmartre, sont en cours d'achèvement. Elle confirme que la rue du Faubourg Montmartre et les autres voies du quartier seront les prochaines à être requalifiées. Mme la Maire annonce que les habitants seront informés du préprojet en octobre ou novembre et que des contrôles des comportements inappropriés seront effectués jusque-là pour assurer la sécurité des piétons.

M. Sébastien Dulermo précise qu'il s'agira d'étudier ce qu'il est possible de réaliser sur la voie en question et de mettre en place un projet avec les services techniques et les riverains, en cohérence avec tout le quartier. Il s'agira d'éviter que les cyclistes qui empruntent en double sens certaines voies du quartier arrivent à un cul-de-sac. La rue du Faubourg Poissonnière n'est pas dans le même sens, mais est dans la même configuration, puisque de nombreux doubles sens cyclables y arrivent alors que cet usage n'y a pas été pris en compte.

M. Sébastien Dulermo rappelle que d'autres axes importants du 9^e arrondissement ont fait l'objet de réaménagements, rue de Clichy, rue Blanche, rue La Fayette, rue de Châteaudun, et affirme que la Mairie les réalise au fur et à mesure.

Mme Suzy Glespen-Kopriva indique que c'est mal indiqué et explique que les cyclistes qui viennent du Faubourg Montmartre et arrivent dans la rue La Fayette, au lieu de tourner à droite sur la rue Drouot, se dirigent directement en face.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il prend ce point en note. Il se demande si le panneau sens interdit est bien visible et s'il est présent des deux côtés de la voie. Il ajoute qu'il utilise lui-même la partie de la rue du Faubourg Montmartre entre la rue des Martyrs et la rue La Fayette, en double sens cyclable, l'autre partie n'ayant pas encore été traitée, puisque cela s'inscrit dans un projet à plus grande échelle.

Mme la Maire indique que ces problématiques doivent être désormais traitées très rapidement, ce qui explique leur souhait d'avoir connaissance de l'étude évoquée le plus rapidement possible. Elle ajoute qu'avec la mise en place de la zone à trafic limité à Paris Centre, les arrondissements limitrophes doivent revoir leur plan de circulation, et que le partage de l'espace public doit être assuré dans les meilleures conditions.

Mme Frédérique Dutreuil confirme le projet de zone apaisée dans le quartier en question au cours de la prochaine mandature 2026-2030, dans le cadre du Plan climat 2024-2030 porté par l'élu écologiste Dan Lert. Elle ajoute que Mme la Maire a déjà entrepris de nombreux travaux, notamment rue Notre-Dame de Lorette et rue de Châteaudun.

Mme la Maire remercie Mme Suzy Glespen-Kopriva.

Mme la Maire passe la parole à Mme Marie-Christine Laville qui pose une question sur la présence de sans-abris place Pigalle.

Mme Marie-Christine Laville informe qu'elle habite 5 rue Duperré, à proximité de la place Pigalle, dont elle remercie le Conseil pour son réaménagement récent, offrant un cadre de vie paisible. Or elle informe que des sans-abris viennent régulièrement détériorer la place, en y laissant des déchets. Elle ajoute qu'un jeune oisif d'une trentaine d'années a pris possession du trottoir du côté de la banque LCL, dont le chien est particulièrement agressif, ce qui incite les habitants à les contourner et à ne pas retirer de l'argent dans cette banque. Elle témoigne que ce jeune a été accueilli par la police locale, en sachant qu'il n'est pas possible de déloger les sans-abris accompagnés de chiens. Elle observe par ailleurs de plus en plus fréquemment la présence de personnes droguées qui dorment devant le Monop', détériorant l'ambiance du quartier. Elle est convaincue que si rien n'est fait pour les empêcher de s'installer, cette place sera remplie de sans-abris. Elle reconnaît qu'il est nécessaire de les aider, mais souligne l'impact négatif pour les touristes et les habitants du quartier fréquentant cette belle place. Elle demande ce que la Mairie du 9^e arrondissement peut faire pour éviter la présence des sans-abris autour de la place Pigalle.

Mme la Maire la remercie pour sa question et passe la parole à son adjointe en charge des questions de solidarité pour lui répondre sur les actions régulières, entreprises par la Mairie du 9^e.

Mme Virginie Mergoïl remercie Mme Marie-Christine Laville pour sa description de la situation. Elle indique que la Mairie du 9^e arrondissement essaie de garder cet endroit, qui a fait l'objet d'un réaménagement, paisible.

Mme Virginie Mergoïl informe que l'individu revient tout le temps, puisqu'il s'agit d'un lieu de manche. Sa présence est signalée lors des réunions régulières de coordination de maraudes. Très connu, il est aidé par les travailleurs sociaux. Mme Virginie Mergoïl ajoute qu'il n'est pas possible d'obliger une personne qui ne le souhaite pas à être accueilli dans un hébergement d'urgence, en soulignant la difficulté représentée par le chien.

Mme Marie-Christine Laville répète que ce chien est particulièrement agressif, surtout lorsqu'un autre chien approche.

Mme Virginie Mergoïl répond que la Mairie essaie de mener un travail récurrent, mais qu'il ne faut pas hésiter à appeler le 17 en cas de comportements excessifs.

Mme la Maire indique qu'un certain nombre de maraudes, spécialisées dans l'accompagnement de personnes en souffrance psychologique, l'ont rencontré, en sachant que le problème des personnes restant longtemps sur l'espace public s'aggrave. Elle ajoute que ce sujet les préoccupe beaucoup, souligne la dimension humanitaire et sociale, et informe que l'individu refuse l'accompagnement médicosocial tout comme l'hébergement dans l'immeuble privé qui a été ouvert en 2024 au 14 rue Frochot pour accueillir des personnes en insertion. Seule la Police nationale pourra agir face aux actes agressifs.

Mme Marie-Christine Laville relève le risque de regroupement, en précisant que cet individu est parfois rejoint par une autre personne.

Mme Virginie Mergoïl répond que ce risque est peu probable, en précisant qu'ils se déplacent régulièrement.

Mme la Maire reconnaît que ce sujet est extrêmement douloureux et difficile à résoudre. Les deux personnes évoquées sont connues et présentes sur la place depuis trois ans et refusent les mains tendues. La Mairie du 9^e arrondissement continue toutefois son travail avec les maraudes, les services sociaux et la préfecture de Paris en charge de l'hébergement d'urgence pour convaincre l'individu de rejoindre un dispositif adapté. Une réflexion est par ailleurs en cours sur l'installation de dispositifs sur cette place, pour qu'elle reste populaire, accueillante, conviviale, végétalisée et ouverte sur l'extérieur. Mme la Maire confirme cependant le risque de dérive, surtout avec l'arrivée des beaux jours.

Mme Marie-Christine Laville répète que des personnes droguées sont présentes régulièrement devant le Monop'. Elle évoque le problème de l'ouverture des Folies Pigalle, dans le cadre desquelles des individus peuvent dégrader le mobilier urbain et urinent sur les portes des copropriétés. Elle regrette cette situation. Elle salue une nouvelle fois l'aménagement réalisé par la Mairie du 9^e arrondissement, tout en appelant à la vigilance.

Mme la Maire entend son appel et confirme la volonté d'ouvrir cet espace à tout le monde et d'améliorer la prise en charge des personnes en difficulté, bien que la situation soit compliquée, notamment des SDF souffrant d'addictions. Elle affirme que la Mairie du 9^e arrondissement a pris ses responsabilités en ouvrant jusqu'à 1 200 places d'hébergement d'urgence, sur le long court.

Elle rappelle que l'État a aussi consacré beaucoup d'argent public pour l'hébergement et l'aide aux associations. Elle rappelle le travail de la Mairie du 9^e avec Emmaüs Solidarité, Aurore et Coallia, et souligne le travail remarquable du personnel médico-social. Elle indique à Mme Marie-Christine Laville qu'elle garde l'espoir de voir la situation s'améliorer, et l'informe que Mme Virginie Mergoil lui transmettra les coordonnées pour faire des signalements.

Mme la Maire remercie Mme Marie-Christine Laville pour son attention portée à son bel arrondissement où elle vit depuis neuf ans et où elle souhaite continuer à vivre.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h35.

DÉLIBÉRATION 09.2025.032 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 19 mai 2025.

DÉLIBÉRATION 09.2025.036 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe qu'en vertu de l'article 6 du règlement intérieur et compte tenu de l'importance des sujets en question, elle a souhaité que le Conseil du 9^e arrondissement puisse délibérer sur quatre projets adressés par le Service du secrétariat général du Conseil de Paris et parvenus hors délai, dans le cadre d'une procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire, adressé aux élus le 16 mai. L'article 6 stipule qu'en cas d'urgence, notamment pour l'inscription à l'ordre du jour d'une affaire complémentaire, le délai d'envoi peut être réduit sans qu'il puisse être inférieur à un jour franc, la maire d'arrondissement devant, dès l'ouverture de la séance, en rendre compte au Conseil qui se prononcera sur l'emploi de la procédure d'urgence. Mme la Maire déplore cette mauvaise habitude des services du Conseil de Paris, puisque cela dégrade le travail de l'ensemble des conseillers municipaux. Les dossiers ont été adressés avec retard, mais pour ne pas repousser l'examen des projets, Mme la Maire a décidé de les inscrire dans le cadre de cet ordre du jour complémentaire. Il s'agit de la DEVE.47, la DPMP.2, la DAC.39 et la DDCT.61, qu'il est prévu d'examiner à la suite du point 11 de l'ordre du jour.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera contre, avouant être fatiguée par ces compléments à l'ordre du jour, en soulignant le manque de temps des élus qui travaillent par ailleurs. Elle informe que les élus ont eu accès aux documents le 16 mai aux environs de 22h, soit un délai très court pour travailler les dossiers. Elle rappelle qu'elle n'a ni collaborateur ni conseiller pour faire ce travail à sa place. Elle demande s'il est possible de retarder l'examen de ces points, en notant que le Conseil du 9^e est l'un des premiers à se réunir, tout en précisant que Mme la Maire n'est pas responsable.

Mme la Maire constate que les réunions du Conseil de Paris sont de plus en plus espacées, la Maire de Paris ne convoquant pas le Conseil tous les mois, comme il est coutume de le faire.

Le conseil d'arrondissement doit s'exprimer quinze jours avant le Conseil de Paris, pour laisser un temps suffisant aux réunions de commissions et au dépôt de vœux. Mme la Maire précise que les documents envoyés le 16 mai à 22h avaient été reçus quinze minutes plus tôt, et salue le travail efficace de ses collaborateurs. Elle remercie Mme Frédérique Dutreuil pour son intervention et annonce qu'elle transmettra les réactions des conseillers municipaux. Elle explique que, les conseils de Paris étant espacés, il n'est pas souhaitable de reporter cette délibération.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil) le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2025.033 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 24 MARS 2025.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire constate l'absence de remarques et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire invite les élus à participer à l'hommage qu'elle donnera à Micheline Baron, épouse de Charles Baron, une « grande dame » qui s'est éteinte en avril, en précisant qu'ils ont appris son décès quelques jours avant la Journée du souvenir de la déportation, fin avril. La cérémonie se déroulera en présence de sa famille. Elle annonce que la salle Charles Baron, attenante à la salle des mariages, portera désormais également son nom, ces deux rescapés de la Shoah, passeurs de mémoire et citoyens d'honneur du 9^e.

Mme la Maire communique quelques dates. Après le Printemps des familles et la Brocante des enfants du 17 mai, les animaux investiront la mairie du 9^e, avec Poils et plumes du Neuf, pour une journée qui a du chien, de 14h à 18h dans la cour de la mairie. Des fêtes de quartier se tiendront aussi à l'approche de l'été. La cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin sera organisée à la mairie en présence des écoliers du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.034 - AVIS SUR L'EXÉCUTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que cet avis technique a pour objet essentiel de confirmer la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public. Cette délibération traditionnelle doit être votée en conseil d'arrondissement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention.

Mme la Maire relève l'absence de son adjointe à la propreté et à la sécurité, en déplacement professionnel à l'étranger, et annonce qu'elle présentera son rapport sur la sécurité et l'espace public lors du prochain conseil. Elle informe qu'elle lui a laissé son pouvoir et que Mme Camille Vizioz-Brami a donné procuration à M. Arnaud Ngatcha.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) le compte de gestion de l'exercice 2024.

DÉLIBÉRATION 09.2025.035 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un exercice important et réglementaire du Conseil. Elle informe les habitants présents au Conseil que le budget du 9^e arrondissement est un état annexe du budget parisien. Le Conseil du 9^e doit avoir adopté son propre compte administratif avant le vote, fin mai, du compte administratif de la Ville de Paris au Conseil de Paris.

Mme la Maire remercie M. Sébastien Leparlier, Directeur général des services de la Mairie du 9^e, qui, comme à son habitude, a préparé avec professionnalisme et soin tous les documents transmis aux élus. Dans un souci de transparence, bien qu'elle n'y soit pas obligée, Mme la Maire indique qu'elle a souhaité remettre, comme à son habitude, le document relatif aux investissements d'intérêt local (IIL) et aux investissements localisés (IL), décidés par la mairie d'arrondissement en concertation.

Mme la Maire informe que le compte administratif 2024 de l'état spécial du 9^e est quasiment stable par rapport à celui de 2023, et que l'exécutif du 9^e poursuit sa volonté de maîtrise des dépenses publiques. Elle rappelle que l'évolution du compte administratif précédent avait été maintenue à 2,5 %, compte tenu de l'augmentation très forte des coûts de l'énergie, en sachant que les dépenses de gestion de la Ville de Paris avaient augmenté de 4,4 %. Les dépenses portées par la dotation de gestion locale (DGL) progressent entre 2023 et 2024 de 16 200 euros (+ 0,3 %), pour s'établir à 5 731 757 euros, cette hausse étant partiellement compensée par des redéploiements de crédits mis en œuvre par Mme la Maire.

Afin de rationaliser l'emploi des deniers publics, Mme la Maire rappelle qu'elle a choisi de proposer à l'assemblée de rationaliser le mode de gestion des deux centres Paris Anim' du 9^e arrondissement, ce qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2024, les centres Valeyre et Bravo étant désormais couverts par une délégation unique de service public, qui permet d'économiser au titre des quatre derniers mois de l'exercice près de 60 000 euros. Elle salue cette proposition de la Mairie du 9^e à la Ville de Paris et remercie M. Sébastien Leparlier de l'avoir mise en œuvre, puisque le coût de fonctionnement des deux établissements s'établit à 1,9 million d'euros en 2024, contre 1,96 million d'euros en 2023. Les gains de cette réforme de bon sens se poursuivront en 2025.

Mme la Maire note la diminution des dépenses liées aux établissements d'accueil de la petite enfance, qui s'explique par la fermeture temporaire de deux établissements en 2024. Il s'agit d'abord de la crèche Drouot, fermée depuis un an, qui fait l'objet de travaux importants dans le cadre d'une restructuration totale, pour une réouverture prévue début 2026. Il s'agit ensuite de la crèche du 15 rue de la Tour d'Auvergne, fermée du 1^{er} juillet 2024 au 3 février 2025, en raison de travaux de restructuration qui ont pris du retard mais qui ont abouti à un résultat satisfaisant pour le bien-être des enfants et le cadre de travail des professionnels.

Mme la Maire indique que les frais de fonctionnement des piscines s'élèvent en 2024 à 160 000 euros, contre 190 000 euros en 2023. Cette diminution des dépenses de 17 %, qui représente une économie de près de 30 000 euros, s'explique notamment par l'absence de travaux sur les bassins en 2024, qui n'ont pas été vidés et remplis. Elle évoque les travaux d'économie d'énergie réalisés après le Covid, qui ont été efficaces.

Mme la Maire indique que cette agilité dans le suivi de l'exécution budgétaire a permis de mobiliser les crédits nécessaires à la poursuite de la végétalisation de l'arrondissement et l'entretien des espaces verts nouvellement créés. Au 31 décembre 2024, la surface végétalisée de l'arrondissement se porte à 11 092 m², contre 6 000 m² en 2014. En l'espace de dix ans, la surface horticole du 9^e a ainsi progressé de près de 75 %. Mme la Maire annonce que l'exécutif poursuivra dans cette voie, convaincu que la végétalisation permet de rendre l'espace public plus agréable, plus sécurisé et plus apaisé. Les crédits dévolus à l'entretien des nouveaux espaces verts progressent ainsi de 24,7 % entre 2023 et 2024, représentant une dépense supplémentaire de 70 000 euros. Ils s'établissent désormais à 364 000 euros et permettent de financer l'entretien des nouveaux espaces verts, comme la place Pigalle, la rue Jean-Baptiste Pigalle, les rues de Châteaudun et de Clichy. Mme la Maire souligne que, dans une perspective plus longue, les crédits consacrés aux espaces verts ont plus que doublé depuis 2024, traduisant l'engagement de l'exécutif du 9^e au service du cadre de vie plus vert et respirable.

En parallèle de la démarche de végétalisation de l'espace public, l'exécutif du 9^e a multiplié les aménagements de cours dans les écoles. L'arrondissement compte dans ses crèches et établissements scolaires 5 cours oasis, avant l'ouverture de deux nouvelles d'ici à l'été 2025. Depuis 2024, les mairies d'arrondissement ont la charge de leur entretien, ce qui a représenté pour le 9^e une dépense supplémentaire de l'ordre de 30 000 euros.

Les dépenses au titre de la dotation d'animation locale (DAL) restent globalement équivalentes, passant de 469 000 euros en 2023 à 452 000 euros en 2024. Cette dotation, hors conseils de quartier, a vu son exécution se porter à 163 000 euros, soit une baisse de 38 000 euros par rapport à 2023.

La consommation des crédits de dotation d'investissement se porte à 188 721 euros, contre 168 251 euros en 2023. Il s'agit d'une progression de plus de 12 %, qui reflète l'amélioration du taux d'engagement et de mandatement de la Mairie, mais également la volonté de l'exécutif du 9^e de poursuivre l'entretien du patrimoine et des services qui lui sont confiés.

Mme la Maire souligne que cette gestion prudente et rigoureuse des crédits disponibles lors de l'exercice 2024 a permis de dégager des reports libres d'emploi. Un mois auparavant, la Ville de Paris a invité l'exécutif du 9^e à assister à une réunion avec la Direction des affaires financières pour travailler à l'architecture du budget supplémentaire, qu'il est prévu d'aborder au conseil d'arrondissement suivant et au Conseil de Paris de juillet. Il a été décidé de « siphonner » les reports libres d'emploi des mairies d'arrondissement, pour combler le déficit de la Ville, et de ne pas laisser aux maires d'arrondissement le bénéfice de ceux-ci qui leur offraient une possibilité d'économie d'une année sur l'autre, pour répondre à un imprévu ou traiter une problématique particulière. Pour le 9^e arrondissement, 241 320 euros de crédits et d'excédents dégagés en 2024 ne seront pas reportés en 2025 lors du budget supplémentaire. Mme la Maire avoue que cette décision unilatérale est très inquiétante. Faire appel aux arrondissements pour boucler le budget supplémentaire en dit long sur l'état des finances de la Ville de Paris. Il s'agit d'une situation inédite. Mme la Maire annonce que la Mairie du 9^e va le faire, puisque l'exécutif est soucieux des deniers publics et sait que l'état des finances de la Ville de Paris est très préoccupant, mais fait part de son inquiétude. Elle évoque l'investissement nécessaire pour financer le projet relatif au Faubourg Montmartre. Or les reports libres d'emploi concernent la dotation d'investissement qui représente l'avenir des services publics et des aménagements pour les Parisiens.

Mme la Maire laisse la présidence à M. Alexis Govciyan, dans le respect du Code général des collectivités territoriales. Elle évoque la réforme de la loi PLM et espère que les députés et sénateurs reviendront sur cette pratique, en vigueur depuis 1977, selon laquelle le maire ne doit pas être dans la salle au moment de la délibération et du vote du compte administratif. Mme la Maire quitte la salle.

Mme Frédérique Dutreuil explique qu'il ne s'agit de voter qu'un seul budget au Conseil de Paris. La Ville de Paris, comme les autres administrations, reprend en cas de besoin les enveloppes qui n'ont pas été utilisées. Elle affirme que la Maire de Paris ne fait pas les poches des mairies d'arrondissement, comme cela a été sous-entendu, puisqu'il n'existe qu'une seule poche.

M. Alexis Govciyan répond que si tout cela était décidé depuis l'Olympe et par la bonne volonté d'une personne pour 2,5 millions de citoyens, la situation serait tellement facile.

Mme Frédérique Dutreuil répète qu'il ne s'agit de voter qu'un seul budget, au Conseil de Paris, rappelle que les maires d'arrondissement ne sont pas des maires de plein exercice, et ajoute que l'argent est pour tous les Parisiens.

M. Alexis Govciyan souligne qu'il s'agit du compte administratif 2024 de l'état spécial du 9^e arrondissement et qu'il existe 17 états spéciaux correspondant aux 17 arrondissements, qui constituent ensemble le compte administratif 2024 de la Ville de Paris.

Mme Frédérique Dutreuil estime qu'il n'est pas irrégulier, juridiquement, que la Maire de Paris reprenne les enveloppes non utilisées.

M. Alexis Govciyan répond qu'il n'est pas irrégulier de décider de donner à l'un et pas à l'autre, compte tenu de certaines affinités. Il ajoute que, si ce débat devait se tenir, il durerait longtemps et doute qu'elle en sortirait gagnante.

M. Pierre Maurin recommande, pour aller au bout de la transparence, d'indiquer les arrondissements ayant des reports libres d'emploi et ceux qui sont les plus vertueux. Il confie qu'il est gêné par l'idée de prendre aux arrondissements vertueux. Il avoue être choqué par le fait que la Mairie reprenne ces dotations d'investissement. Il se demande pourquoi, s'il s'agit de couvrir des frais de fonctionnement, à quoi cela va servir, quelle est la situation des autres arrondissements et si le 9^e arrondissement est plus vertueux.

M. Arnaud Ngatcha s'appuie sur les chiffres de l'association des maires de France pour préciser que l'État prélève 5 milliards d'euros supplémentaires sur les recettes des collectivités territoriales en 2025 et gèle l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement.

M. Alexis Govciyan indique qu'il n'y a pas de contestation, puisque c'est écrit dans un document de la Mairie du 9^e, en lien avec la Ville de Paris. Il affirme que tout cela s'organise dans un cadre beaucoup plus global et que des décisions sont parfois prises selon le fait de la princesse.

M. Alexis Govciyan met la délibération aux voix.

Est adopté par 9 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin) le compte administratif 2024 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

Mme la Maire reprend place. Elle rappelle que l'organisation des Jeux olympiques leur avait permis de bénéficier de financements supplémentaires pour les aménagements des cinq dernières années, contrairement aux autres communes de France.

DÉLIBÉRATION 09.2025.037 (2025.DASCO.30) - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (215 781 EUROS) À 15 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2024-2025.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'ailleurs d'un héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

M. Sébastien Dulermo explique que ces subventions doivent servir à réaliser différents projets tels que l'installation d'espaces de détente et l'équipement de cours pour lire ou jouer en société. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet sportif concernant le collège Lamartine, à hauteur de 2 384 euros. Les établissements disposent de neuf mois pour justifier leur dépense d'investissement, de manière à recevoir cette subvention.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.30.

DÉLIBÉRATION 09.2025.038 (2025.DASCO.32) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (52 900 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (6 000 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (217 674 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit du collège Paul Gauguin.

M. Sébastien Dulermo salue l'arrivée de cette délibération. Il rappelle que, depuis le projet de création de cours oasis, l'exécutif du 9^e arrondissement bataille avec la DASCO et les adjoints compétents pour que les collèges, au même titre que les écoles, bénéficient d'une dotation pour les entretenir. Toutes les cours oasis qui avaient été créées dans des collèges n'étaient pas entretenues par les services de la Ville mais par des intervenants ou des associations, en s'appuyant sur le budget de fonctionnement des collèges. M. Sébastien Dulermo trouve honteux d'avoir consacré autant d'investissement sans prévoir de fonctionnement. Cette situation évolue désormais. M. Sébastien Dulermo déduit que tous les établissements ayant des cours oasis à Paris bénéficieront d'une dotation de fonctionnement, mais regrette qu'elle soit limitée à 4 200 euros et qu'elle soit commune à tous les établissements, la Ville ne se souciant pas des projets en tant que tels (surface, type de végétaux, arrosage automatique). M. Sébastien Dulermo invite cependant les élus à voter pour.

Mme la Maire ajoute que cela ne suffira pas et que la Mairie du 9^e devra trouver des moyens pour aider le collège Gauguin à entretenir sa cour oasis.

M. Sébastien Dulermo précise qu'il s'agit d'un petit collège et suppose que d'autres collèges ont des cours plus grandes. Dans ce cas, l'enveloppe sera insuffisante pour assurer l'entretien annuel de leur cour.

Mme la Maire ajoute que la Mairie du 9^e arrondissement est à la disposition du principal du collège Paul Gauguin, M. Selim Belbacha, et de ses équipes.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.32.

DÉLIBÉRATION 09.2025.039 (2025.DU.71) - CESSIION DE 16 LOTS DE COPROPRIÉTÉ ISSUS D'UN LEGS (9^E, 11^E, 16^E ET 19^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que 16 lots de copropriété ont été légués dans quatre arrondissements, dont le 9^e.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que, le 20 février 1974, Mme Marie-Amélie Daout veuve Dumas, par un testament holographe, a désigné la Ville de Paris comme légataire universel de sa succession.

Celle-ci comprend notamment deux lots immobiliers dans le 9^e arrondissement : un box de stationnement de voiture situé au sous-sol du bâtiment du 12 rue Turgot ; un appartement de 61 m², une cave et une chambre de service de 9 m² au 12 rue Gérando. Mme Marie-Amélie Daout est décédée le 29 mars 2020. Le legs a été accepté par la délibération 2023.DAJ.2 en mars 2023 aux conditions imposées par l'attestatrice, dont celle d'utiliser la totalité du produit des ventes des biens meubles ou immeubles exclusivement aux bâtiments de l'église de la Madeleine dans le 8^e arrondissement. Suite à l'avis favorable du Conseil du patrimoine, cette délibération prévoit d'autoriser la cession par voie d'adjudication publique de l'ensemble des lots. Il est proposé comme prix de base 28 000 euros pour le lot du 12 rue Turgot et 661 000 euros pour le lot du 12 rue Gérando, en sachant que le document des domaines les avait estimés respectivement à 35 000 euros et 827 000 euros. M. Jean-Pierre Plagnard ajoute qu'une opération de restauration sur le pronas de l'église de La Madeleine s'est achevée en 2023. Des travaux complémentaires pour la restauration des façades ouest, nord et est se dérouleront en plusieurs phases. L'actif successoral pourra donc être mobilisé pour financer une ou plusieurs phases de restauration.

M. Jean-Pierre Plagnard relève l'écart important entre la valeur moyenne des biens estimés par les Domaines et la valeur de base des adjudications, et espère que le processus d'adjudication rapprochera le plus possible le produit réalisé de la réelle valeur de marché de ces biens, en soulignant le coût élevé de la rénovation d'une église ancienne.

M. Jean-Pierre Plagnard indique à M. Sébastien Dulermo qu'il n'a trouvé aucune explication concernant l'écart évoqué.

M. Pierre Maurin indique que cette succession comprend des biens à Paris, dans le Cher et à Nice, et que l'estimation globale est de 4,2 millions d'euros. Il se demandait si la somme servirait réellement au financement des travaux à l'église de la Madeleine, déjà financés, en rappelant que M. Jean-Pierre Plagnard a précisé que d'autres travaux auront lieu.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute, pour information, qu'une autre délibération de la Mairie de Paris concerne les meubles qui ont été vendus dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DU.71.

DÉLIBÉRATION 09.2025.040 (2025.DFPE.145) - DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE SUR UN PROJET DE CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT FORMULÉE PAR LA SAS BORN TO BE, SITUÉ AU 40 RUE CONDORCET, 75009 PARIS.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil informe que, depuis le 1^{er} janvier 2025, la Ville de Paris a été saisie par la société Born to Be d'une demande d'avis préalable portant sur le projet d'ouverture d'un multi-accueil de 26 places situé au 40 rue Condorcet. Il s'agit d'un dossier compliqué et très sensible.

L'ouverture d'une crèche est bienvenue, étant donné la forte demande et les problèmes de recrutement, en sachant que plus de 100 berceaux ne sont pas attribués. Mais la gestion des crèches ne peut pas être confiée à n'importe quel acteur privé. Les services de la DFPE ont alerté la Mairie du 9^e arrondissement sur le risque de confier la gestion de l'établissement en question à l'entreprise Born to Be, créée par le couple Durieux qui dirigeait People & baby et qui a été critiqué dans *Les Ogres* de Victor Castanet. Leur modèle de développement de crèches privilégie la gestion optimisée des coûts au bien-être des enfants, ce qui ne correspond pas à l'exigence de la Mairie du 9^e pour l'accueil des jeunes enfants. Mme Virginie Mergoïl ajoute que l'ARS a signalé le 15 avril 2025 aux porteurs de projet la présence de mercure volatile au sous-sol du local.

Mme Virginie Mergoïl invite par conséquent les élus à ne pas donner d'avis favorable à l'ouverture de cet établissement, pourtant neuf et situé dans un quartier où la demande est importante, et à voter pour que la Ville de Paris puisse émettre un avis défavorable.

Mme la Maire rappelle que le 9^e a été le premier arrondissement à tirer la sonnette d'alarme sur la gestion de People & baby rue Chaptal. Mme la Maire ajoute que l'exécutif du 9^e suivra avec beaucoup d'attention l'évolution du local.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention.

M. Pierre Maurin annonce qu'il n'est pas défavorable à la création de crèches privées qui complètent les crèches publiques, dans la mesure où il s'agit d'un modèle mixte ayant fait preuve de son efficacité et dont les acteurs sont vertueux, certains étant financés par la Banque publique d'investissement (BPI). Il rejoint toutefois l'avis de Mme Virginie Mergoïl en confirmant que Born to Be a été créée par M. Christophe Durieux qui avait perdu le contrôle de People & baby, la présence de ce canard boiteux expliquant la situation actuelle difficile des crèches privées. Il ajoute que ses connaissances à la Fédération française des entreprises de crèche l'ont invité à adopter la position de la Mairie de Paris, et que M. Christophe Durieux a été exclu de cette fédération. M. Pierre Maurin recommande de distinguer les canards boiteux et les acteurs vertueux qui permettent d'accueillir des jeunes enfants et d'offrir des modes de garde intéressants, d'autant plus que la puissance publique n'investit plus dans les crèches. Il rappelle que M. Jean-Pierre Raffarin avait permis, vingt ans auparavant, la libéralisation et la création de crèches privées et se félicite de l'existence d'acteurs européens.

Mme la Maire confirme qu'il ne s'agit pas de jeter l'anathème sur l'ensemble d'une profession et d'une fédération, mais de faire preuve de prudence.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.145.

DÉLIBÉRATION 09.2025.041 (2025.DEVE.47) - SUBVENTIONS AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTATION DURABLE 2022-2027 (AAP 2025), POUR 537 545,38 EUROS EN INVESTISSEMENT ET 19 740 EUROS EN FONCTIONNEMENT.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit de subventions accordées par la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la Ville de Paris. Chaque caisse des écoles présente des projets subventionnables pour sortir du plastique ou encore mettre en valeur le tri. Le 9^e arrondissement, actif depuis de nombreuses années dans ce domaine, a proposé d'autres projets subventionnables dont l'achat de tables de pré-tri et la mise en place d'un salade-bar au collège Gauguin, à hauteur de 52 000 euros.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle que le Plan alimentation durable a été mis en place en 2018. Elle salue la disparition du plastique, notamment avec la mise en place des assiettes en inox par Mme Audrey Pulvar, l'achat local, ainsi que les repas bio qui représentent plus de 80 % des repas dans les cantines du 12^e arrondissement, en sachant que deux repas végétariens par semaine sont servis dans le 9^e arrondissement. Elle considère que l'alimentation saine pour les enfants est un sujet faisant consensus et salue la délibération.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DEVE.47.

DÉLIBÉRATION 09.2025.042 (2025.DPMP.2) - SUBVENTIONS (293 398 EUROS) ET CONVENTIONS À 101 ASSOCIATIONS ET 1 SCOP DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl indique que le dispositif Ville Vie Vacances vise à proposer pendant l'été des activités pour les jeunes Parisiens de 11 à 18 ans, en partie ceux issus des quartiers populaires qui ne partent pas en vacances.

Dans le 9^e arrondissement, la seule association bénéficiaire est Mosaïques9 qui recevra une subvention de 2 800 euros pour organiser deux projets estivaux : « En route vers l'autonomie » pour accompagner 25 jeunes (15 garçons, 10 filles) dans la création de leur propre programme d'activités pendant l'été, du 16 juin au 21 août ; « Les jeunes à Solidays » pour faire participer 12 jeunes au festival du 27 au 29 juin, visant à prévenir les IST, lutter contre le sida et sensibiliser aux causes LGBT. Mme Virginie Mergoïl note la baisse de la subvention, qui s'élevait à 4 000 euros en 2024, en raison de la diminution du nombre de projets de trois à deux en 2025.

Mme Virginie Mergoïl insiste sur la situation difficile traversée par l'association Mosaïques9 depuis quelques années, son directeur, M. Paul Langlacé, ayant en plus récemment quitté ses fonctions. L'exécutif du 9^e reste vigilant pour s'assurer de l'exécution des projets soutenus.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de difficultés de management depuis le départ de Mme Agnès David qui constitue l'âme de l'association.

Mme Frédérique Dutreuil relève la probabilité de fermeture de Mosaïques9 et évoque la solution de s'associer avec d'autres associations telles que Tout Autre Chose. Il appartient donc à la Mairie du 9^e de soutenir cette association qui a beaucoup œuvré dans l'arrondissement.

Elle ajoute qu'elle n'avait pas abordé ce point lors du précédent conseil, puisqu'il était alors confidentiel, et confie qu'elle est ravie que l'association soit encore présente en été et que des projets soient en cours.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DPMP.2.

DÉLIBÉRATION 09.2025.043 (2025.DAC.39) - SUBVENTION (250 000 EUROS) À L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE ET AVENANT N° 1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour considère qu'il est inacceptable de recevoir les délibérations au dernier moment alors que les sujets en question sont importants : restauration scolaire, vacances pour les jeunes, associations d'arrondissement, qui participent à l'environnement et l'animation culturelle. Il s'agit selon lui d'un manque de respect vis-à-vis des élus et des arrondissements.

M. Nicolas Cour présente la délibération, qui concerne l'attribution comme chaque année d'une subvention à l'International Visual Theatre (IVT), très connu dans le 9^e arrondissement, installé depuis 2008 dans la belle cité Chaptal. Cette structure participe d'un travail d'enseignement et de partage de la langue des signes française au travers de spectacle. Il existe ainsi une dimension pédagogique et culturelle. En 2024, les activités de l'IVT ont été denses, comptant 15 spectacles pour 46 représentations et 6 événements. Cette année-là a aussi été marquée par la production et la reprise de spectacles comme « Tellement sympa », « You too » et « Les contes du nouveau monde ». La saison 2024-2025 est tout aussi riche, l'IVT ayant travaillé sur 12 spectacles pour 39 représentations, et la structure continue de miser sur la diversification des activités culturelles et artistiques puisqu'elle propose 4 soirées de projection de films et de courts-métrages, des soirées de théâtre forum avec l'association Femmes sourdes, citoyennes et solidaires, des portes ouvertes, la prochaine création de Jennifer Lesage-David, « Je au pluriel », avec Emmanuelle Laborit et le musicien Patrice Rabille, une performance médiation ainsi qu'un projet important en partenariat avec l'Association culturelle des gays et lesbiennes sourds de France.

Afin de poursuivre ses activités et sa saison, dans la suite de l'acompte de 100 000 euros attribué au titre de 2025 par la délibération votée en décembre 2024,

M. Nicolas Cour propose d'attribuer en 2025 une subvention de fonctionnement de 250 000 euros au total, soit un solde de 150 000 euros. Il invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.39.

DÉLIBÉRATION 09.2025.044 (2025.DDCT.61) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À 3 ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire souligne l'importance d'accompagner chaque année des associations avec lesquelles la Mairie du 9^e a des liens et qui travaillent beaucoup auprès de la population de l'arrondissement.

M. Nicolas Cour indique qu'il s'agit, comme chaque année, de répartir cette enveloppe de 10 000 euros, limitée pour un arrondissement de plus de 60 000 habitants mais qui a le mérite d'exister, à trois associations avec lesquelles la Mairie du 9^e travaille étroitement et qui sont importantes pour les habitants de l'arrondissement.

Une subvention de 1 500 euros est prévue pour 9^e Histoire, pour poursuivre l'organisation de visites et conférences, pour publier un bulletin annuel sur l'histoire culturelle et artistique de l'arrondissement, et pour soutenir l'hommage au compositeur Franz Liszt coorganisé par l'association le 10 octobre 2025 à travers l'arrondissement, dans les anciens salons Pleyel, rue Cadet, au Conservatoire national supérieur d'art dramatique et dans la salle Rossini.

Une subvention de 4 000 euros est prévue pour Arkenciel compagnie, qui contribue activement à la démocratisation du théâtre auprès des jeunes de l'arrondissement souvent éloignés de la culture. La Mairie du 9^e y attache une grande importance. Cela permet, grâce à Arkenciel et au comédien Tony Harrisson, accueilli le 15 mai à l'occasion de l'avant-première de la pièce de Toussaint Louverture, de proposer aux jeunes toute l'année, hors vacances scolaires, tous les mercredis après-midi à la Mairie du 9^e une initiation théâtrale et une sensibilisation aux métiers des arts vivants. M. Nicolas Cour souligne que des vocations sont créées chaque année.

Un soutien de 4 500 euros est enfin prévu à Faites le 9, qui participe activement et assidûment à l'animation de la vie locale, la mise en place du patrimoine. M. Nicolas Cour rappelle que l'association a participé au financement de la restauration des peintures murales à l'angle de la rue des Martyrs et de la rue Hippolyte Lebas. L'association permet aussi à la Mairie du 9^e de poursuivre la fameuse chasse aux œufs dans la cour de la mairie, la programmation de spectacles dédiés aux jeunes publics et le cofinancement des chèques baby-sitting, dispositif important permettant aux parents solos d'avoir du temps pour eux.

M. Nicolas Cour invite les élus à voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DDCT.61.

VŒU V.09.2025.008 - VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À UNE OPÉRATION DE PRIVATISATION DE L'ESPACE PUBLIC À DES FINS COMMERCIALES, RUE DUPERRÉ.

Mme Frédérique Dutreuil indique que deux restaurateurs, l'un dans le 9^e arrondissement et l'autre dans le 18^e, ont obtenu une autorisation d'occupation de l'espace public pour organiser un grand banquet festif, la Grande Tablee, à l'occasion de la Fête des voisins. Elle explique que c'est la privatisation de l'espace public à des fins marchandes qui pose un problème aux écologistes, la participation s'élevant à 39 euros et étant soumise à réservation. Cela dénature le caractère populaire de la Fête des voisins, par principe non marchande. Mme Frédérique Dutreuil demande qui a donné cette autorisation et si une redevance a été payée. Elle ajoute que, selon les informations présentes sur le site de la Mairie de Paris qui fait la promotion de cet événement marchand, que l'autorisation n'a peut-être pas été donnée par la Mairie du 9^e arrondissement, en sachant que les habitants du quartier sont déjà suffisamment embêtés, y compris par les Folies Pigalle. Mme Frédérique Dutreuil invite les élus à envisager l'annulation de cette autorisation. Elle rappelle le principe populaire de la Fête des voisins où chaque habitant, qui apporte son plat, profite de l'espace public, et souligne que les participants de la Grande Tablee ne sont peut-être pas tous habitants du quartier.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint au commerce pour lui répondre.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cet événement du 30 mai est organisé par le Bouillon Pigalle, Pink Mamma et la Machine du Moulin rouge, indépendamment de la Fête des voisins du 23 mai, le graphisme étant par ailleurs différent. Il ajoute que l'événement se tient de 18h à 22h et espère que le trouble sera minimisé. Il annonce la tenue d'une Fête des voisins, gratuite, rue de la Tour des Dames le 23 mai, où tous les riverains sont invités et apporteront leur plat et leur boisson non alcoolisée.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que, comme pour toute manifestation privée sur l'espace public, après demande d'un avis consultatif par les services centraux, la Mairie du 9^e a donné un avis favorable le 28 avril. Il revient ensuite à la Mairie de Paris de délivrer l'accord définitif et d'encaisser la redevance d'occupation de l'espace public, à hauteur de 1 600 euros, en plus de ce que la Mairie du 9^e va redonner à la Mairie de Paris, qui ne sera pas redistribuée à la Mairie du 9^e. Cela échappe à la Mairie du 9^e, comme c'est le cas pour les tournages de films ou de séries. Les organisateurs se sont manifestés auprès de la Mairie du 9^e au préalable, en demandant de leur fournir des tables et des chaises gratuitement et de relayer l'information, ce que la Mairie a refusé puisque l'entrée était payante et qu'il s'agissait d'un événement privé. En revanche, aucune raison ne justifiait de s'opposer à cette manifestation de quartier.

M. Jean-Pierre Plagnard espère que l'événement sera sympathique, en dépit du tarif élevé. Cette manifestation reste ouverte à tous les Parisiens, le paiement devant couvrir les frais d'organisation, en sachant que les bénéfices éventuels seront reversés à des associations (Mosaïques9, Ordre de Malte, Pigalle basket jeunesse).

Mme la Maire confirme le dialogue avec les organisateurs qui ont accepté la condition fixée par la Mairie du 9^e d'accorder les bénéfices de cette soirée à des associations locales.

M. Sébastien Dulermo souligne le regret partagé de la privatisation de l'espace public, sur le plan de la publicité par exemple. Il indique que, lorsqu'il était en charge de l'urbanisme, Pink Mamma avait proposé de refaire l'ancien hôpital psychiatrique qui était déserté depuis des années, qui est désormais bien entretenu et végétalisé et dont la fréquentation bénéficie aux autres commerçants. Cette société participe ainsi au développement du quartier. M. Sébastien Dulermo rappelle le règlement de la Ville de Paris pour l'occupation du domaine public, comprenant des tarifs, permettant d'organiser par ailleurs des défilés sur le Champ-de-Mars et dans la cour du Louvre.

M. Pierre Maurin indique qu'il aurait été plutôt favorable au vœu si l'événement en question était organisé dans le cadre de la Fête des voisins. Il ajoute qu'il est favorable à la privatisation et au caractère lucratif, hors Fête des voisins, en précisant que le tarif aurait dû être moins élevé, compte tenu des problèmes de pouvoir d'achat qui marquent la société actuelle. Puisque les événements sont indépendants, il annonce qu'il ne s'y oppose pas.

Mme Frédérique Dutreuil répond que son vœu n'a pas mentionné le fait que l'événement en question se déroulait le jour de la Fête des voisins. Elle ajoute ne rien avoir contre les commerçants concernés. Elle explique cependant que les commerçants se sont appuyés sur la Fête des voisins dans leur communication. Elle précise que le problème porte sur la privatisation de l'espace public à des fins commerciales et marchandes. Elle salue néanmoins le projet de reverser les bénéfices aux associations.

M. Arnaud Ngatcha évoque la proximité des élections, considère qu'il s'agit de combats d'arrière-garde, souligne le grand nombre d'événements gratuits dans l'espace public, et salue le fait que certains événements soient organisés avec des partenaires privés.

M. Jean-Pierre Plagnard cite le passage « les trois sociétés fêtent les voisins du 9^e », qui pose un problème.

Mme la Maire répond que ce n'est pas la Mairie du 9^e qui a communiqué et précise que les organisateurs ont choisi le week-end du 30 mai pour que les riverains soient les moins impactés.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que la privatisation de l'espace public concerne avant tout les terrasses estivales.

Mme la Maire ajoute que ce sujet a été souligné par la Chambre régionale des comptes au dernier Conseil de Paris.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 13 voix contre et 1 voix pour (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant l'organisation d'un banquet festif « La Grande Tablee » dans l'espace public le vendredi 30 mai 2025, par deux professionnels de la restauration (Le Bouillon Pigalle et Pink Mamma) à l'occasion de la Fête des voisins ;

Considérant le caractère lucratif (39 euros) et sur réservation de cette opération ;

Considérant que cet événement dénature le caractère populaire et non marchand de la Fête des voisins ;

Considérant de surcroît que le prix pratiqué rend l'événement inaccessible aux familles des classes populaires du quartier ;

Considérant que cette fête commerciale va aggraver les nuisances sonores que subissent déjà les habitantes et les habitants de ce quartier ;

Considérant le caractère aberrant de cette privatisation dans un contexte où le quartier dit « South Pigalle » a besoin de régulation en matière de commerces et de restauration ;

Considérant enfin que l'espace public ne peut avoir vocation à devenir un espace purement marchand ;

Sur proposition de Frédérique Dutreuil, pour Les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- **Mme la Maire du 9^e arrondissement précise si une autorisation d'occupation de l'espace public a été délivrée par la Mairie d'arrondissement et si cela donne lieu à une redevance, eu égard au caractère payant du banquet ;**
- **Mme la Maire du 9^e arrondissement s'oppose à cette privatisation.**

Mme la Maire invite Mme Frédérique Dutreuil à présenter son vœu directement à la Ville de Paris.

QUESTION ORALE Q.09.2025.005 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle que Mme la Maire avait annoncé au début de son second mandat la création d'une ressourcerie.

Elle ajoute qu'à l'occasion d'un budget participatif, ce projet proposé par un écologiste a été retenu. Elle demande des informations sur l'état d'avancement du projet.

Mme la Maire passe la parole à la Conseillère de Paris pour lui répondre.

Mme Maud Lelièvre remercie Mme Frédérique Dutreuil pour sa question. Elle indique que Mme la Maire porte cette dynamique avec intérêt et conviction. L'objectif est de fournir un lieu de collecte, de valorisation, de redistribution solidaire et de sensibilisation autour des objets de la vie courante, et d'aboutir à une consommation plus responsable des habitants, répondant à une question sociale montante. Elle rappelle que les habitants ont tendance à jeter dans les ordures ménagères des biens encore utilisables, en raison de la difficulté de trouver des lieux de collecte. Elle note le succès de la boîte à livres, dans le cadre d'un partenariat avec Bibliothèques sans frontières, répondant au double objectif de collecte pour éviter de jeter les livres et de solidarité.

Elle informe que la Ville de Paris a lancé le 3 mars 2025 un appel à manifestation d'intérêt auprès des structures spécialisées pour identifier des porteurs de projets d'ouverture d'une ressourcerie dans la capitale, la date limite de dépôt des dossiers ayant été fixée au 30 avril. Un espace de plus de 200 m² au 9 boulevard Marguerite de Rochechouart a été identifié par Mme la Maire et sera opérationnel en 2026. Les huit projets déposés vont être instruits de manière approfondie par les services de la Ville, en lien avec le réseau francilien du réemploi, du 26 mai à la mi-juin. La Mairie du 9^e sera associée au processus, notamment pour choisir le lauréat parmi les projets finalistes.

Mme Maud Lelièvre ajoute que le projet a pour objectif de s'articuler avec la communauté Emmaüs de Paris qui n'a pas souhaité se positionner pour des raisons internes, pour compléter les dispositifs en place dans le domaine du réemploi. Il a été demandé aux porteurs de projets de prendre en compte quatre piliers : la collecte d'objets et de matériaux inutilisés, la valorisation par le tri et la réparation, la redistribution à des prix solidaires, et la sensibilisation du public pour la sobriété et la lutte contre la surconsommation, notamment de vêtements. Mme Maud Lelièvre conclut en soulignant l'avancée de ce beau projet, dont un nouvel état d'avancement pourra être présenté à la rentrée.

Mme la Maire remercie Mme Maud Lelièvre et Mme Frédérique Dutreuil.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement du projet de création d'une ressourcerie dans notre arrondissement ?

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire annonce que la prochaine séance du Conseil du 9^e arrondissement aura lieu le lundi 23 juin et remercie le public pour sa présence.

La Maire du 9^e arrondissement

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement

Delphine BÜRKLI

Virginie MERGOIL